

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27 novembre 2020

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 43 + 7 Pouvoirs  
suppléants : 5

Secrétaire de séance : M. S. FATH

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, M. P. MICHEL, Mme D. HAMM, M. S. FATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, G. BERBACH - suppléant -, F. ENSMINGER, Mme C. KISTER, M. E. WAGNER, Mme C. NISS - suppléante -, M. H. DOEPPEN, Mme E. BECK, M. J.-M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, MM. F. SCHEYDER, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. G. HALTER, Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, P. ANSTETT - suppléant -, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, P. VAUBOURG - suppléant -, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.C. BERRON, R. KOENIG, G. SAND, Mme V. RUCH, M. C. DORSCHNER, Mme D. SCHMITT-MERX.

**EXCUSES** : MM. F. STAATH, D. ETTER, M. GANGLOFF - Pouvoir à Mme F. BOURJAT -, D. FOLLENIUS, Mme S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.M. KRENER -, MM. C. FAUTH, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, M. KRAPFENBAUER, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Y. RUDIO - Pouvoir à M. C. EICHWALD -, Mme C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, M. J.M. REICHHART - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n° 1 : Abandon du projet immobilier de tiers lieu regroupant une Maison de Service au Public et un Espace de co-working dans l'immeuble Jacob Lazarus à Ingwiller**

**Rapporteur : M. P. MICHEL**

**Vu** le marché de maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation et la mise aux normes de l'immeuble Jacob Lazarus à Ingwiller pour sa reconversion en MSAP et l'aménagement de ses abords signé avec le Groupement constitué par

- SCHERER & BOETSCH sise 23 boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG agissant en tant que mandataire ;
- STRUCTUREST sise 2 rue du Frohret - 67110 OBERBRONN ;
- SARL B.E.T. GILBERT JOST sise 12 place de Bordeaux - 67000 STRASBOURG ;
- RB ECONOMIE SARL sise 7 rue de Colmar - 67300 SCHILTIGHEIM ;
- SARL EURO SOUND PROJECT sise 19 rue Jacobi Netter - 67200 STRASBOURG ;
- SARL INGENIERIE BOIS, sise 1 rue du marais - 67800 BISCHEIM,

**Vu** le contrat de Coordination Sécurité Santé signé avec le Bureau Veritas Construction sis 4 rue du Parc Oberhausbergen - 67008 STRASBOURG,

**Vu** le contrat de Contrôle technique de construction signé avec Apave Alsacienne SAS sis 2 rue Thiers - 68 056 MULHOUSE,

**Vu** les honoraires payés à ce jour,

**Vu** l'insuffisance des financements obtenus pour le projet de Tiers lieu comprenant une MSAP et un espace de co-working,

**Vu** la crise sanitaire et économique entraînant à terme une modification des organisations de travail et en particulier le développement du télétravail au domicile,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 45 voix Pour, 5 abstentions (M. H. DOEPPEN, Mme S. FISCHBACH, MM. J.M. KRENER, F. GERBER, Mme A. LEIPP) et 5 voix Contre (M. E. BECK, M. J.M. FISCHBACH, Mme C. MUNSCH, M. F. SCHEYDER, Mme E. SCHLEWITZ)

**\* d'ABANDONNER** le projet immobilier de Tiers lieu comprenant une MSAP et un espace de co-working dans l'immeuble Jacob Lazarus à Ingwiller,

**\* de RESILIER** les marchés et contrats suivants :

- Marché de maîtrise d'œuvre signé avec le Groupement constitué par
  - SCHERER & BOETSCH sise 23 boulevard de la Victoire - 67000 STRASBOURG agissant en tant que mandataire ;
  - STRUCTUREST sise 2 rue du Frohret - 67110 OBERBRONN ;
  - SARL B.E.T. GILBERT JOST sise 12 place de Bordeaux - 67000 STRASBOURG ;
  - RB ECONOMIE SARL sise 7 rue de Colmar - 67300 SCHILTIGHEIM ;
  - SARL EURO SOUND PROJECT sise 19 rue Jacobi Netter - 67200 STRASBOURG ;
  - SARL INGENIERIE BOIS, sise 1 rue du marais - 67800 BISCHEIM,
- Contrat de Coordination Sécurité Santé signé avec le Bureau Veritas Construction sis 4 rue du Parc Oberhausbergen - 67008 STRASBOURG,
- Contrat de Contrôle technique de construction signé avec Apave Alsacienne SAS sis 2 rue Thiers – 68 056 MULHOUSE,

**\* d'AUTORISER** le Président à négocier avec l'équipe de maîtrise d'œuvre le montant des honoraires devant lui être versé

- pour la fraction de la mission déjà accomplie et non encore facturée à ce jour ;
- dans le cadre de l'article 13.2.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) du marché de maîtrise d'œuvre prévoyant qu'en cas de résiliation, l'indemnisation prévue à l'article 33 du CCAG-PI est fixée à 15 % de la partie résiliée du marché ;

**\* de PAYER** les factures d'arrêté de comptes et l'indemnité à verser en cas de dénonciation du contrat émises par le Coordonnateur Sécurité Santé et le Contrôleur technique

**\* de REPENSER** un nouveau projet permettant l'obtention avant le 31 décembre 2021 du label Maison France Service

**\* de DONNER** tout pouvoir au Président pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président